**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur la nouvelle stratégie de l’Union européenne en matière d’élargissement**

1. **Rapporteur:** Tonino PICULA (S&D/HR)
2. **Numéro de référence:** 2022/2064 (INI) / A9-0251/2022 / P9\_TA(2022)0406
3. **Date d’adoption de la résolution:** 23 novembre 2022
4. **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Dans sa résolution, le Parlement confirme que l’élargissement est «*l’instrument le plus efficace de la politique étrangère de l’Union et l’une des politiques les plus réussies de l’Union, et qu’il demeure un investissement stratégique et géopolitique, tourné vers l’avenir, dans la paix, la stabilité et la prospérité du continent européen*». Il mentionne également des difficultés, en appelant à entreprendre une réflexion approfondie sur la crédibilité et l’efficacité de la politique d’élargissement, tout en réformant et en renforçant l’Union. Dans sa résolution, le Parlement appelle notamment à mettre fortement l’accent sur les libertés fondamentales et les réformes tout en œuvrant à l’introduction progressive des pays candidats dans différents secteurs de l’intégration européenne. Il formule des recommandations concrètes sur l’état de droit et la nécessité pour les pays candidats de s’aligner sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l’UE, en particulier sur les sanctions contre la Russie.

1. **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

La Commission salue le soutien du Parlement européen à la politique d’élargissement de l’UE.

Les dirigeants de l’UE ont réaffirmé, lors du sommet UE-Balkans occidentaux de décembre 2022, leur attachement total et sans équivoque à la perspective d’adhésion à l’Union européenne des Balkans occidentaux. Ils ont appelé à accélérer le processus d’adhésion sur la base de réformes crédibles de la part des partenaires, d’une conditionnalité équitable et rigoureuse et du principe des mérites propres. Dans le paquet «élargissement» de 2022[[1]](#footnote-2), les recommandations de la Commission comprenaient les points suivants:

* en ce qui concerne le Monténégro, la priorité pour poursuivre les progrès d’ensemble dans les négociations d’adhésion reste le respect des critères provisoires en matière d’état de droit fixés dans les chapitres 23 et 24;
* en ce qui concerne la Serbie, les progrès réalisés en matière d’état de droit et de normalisation des relations avec le Kosovo continueront de déterminer le rythme général des négociations d’adhésion. La Serbie doit, en priorité, renforcer son alignement sur la PESC, y compris sur les mesures restrictives;
* en ce qui concerne la Macédoine du Nord et l’Albanie, le processus d’examen analytique se déroule sans heurts.

Le 15 décembre 2022, le Conseil européen[[2]](#footnote-3) a approuvé les conclusions du Conseil du 13 décembre 2022 sur l’élargissement et le processus de stabilisation et d’association, et a accordé le statut de pays candidat à la Bosnie-Herzégovine (*paragraphes a, b, c, e, f, g, I, ab, ag et ah*).

Le 14 décembre 2022, la présidence du Conseil et les représentants du Parlement européen sont parvenus à un accord sur le projet de règlement relatif à un régime de déplacement sans obligation de visa pour les titulaires d’un passeport délivré par le Kosovo. Le texte convenu doit maintenant être approuvé par le Conseil et le Parlement européen avant de faire l’objet de la procédure d’adoption formelle. Le Kosovo devrait participer de manière plus constructive aux négociations sur l’accord de normalisation juridiquement contraignant avec la Serbie au cours de la période à venir (*paragraphe ag*).

Le 23 juin 2022, le Conseil européen[[3]](#footnote-4) a reconnu la perspective européenne de l’Ukraine, de la République de Moldavie et de la Géorgie, et a affirmé que l’avenir de ces pays et de leurs citoyens résidait au sein de l’Union européenne. Il a également décidé d’accorder le statut de pays candidat à l’Ukraine et à la République de Moldavie, et s’est déclaré prêt à accorder le statut de pays candidat à la Géorgie une fois que les priorités énoncées dans l’avis de la Commission sur la demande d’adhésion de la Géorgie auront été prises en compte.

**Une perspective d’adhésion crédible** est à la fois la principale incitation à la transformation dans la région et son principal moteur. Elle renforce dès lors la sécurité et la prospérité collectives de l’UE. Il s’agit d’un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l’état de droit et le respect des droits fondamentaux, qui sont également les principaux facteurs d’intégration économique et qui constituent un ancrage déterminant pour la promotion de la réconciliation et de la stabilité régionales. Le maintien et le renforcement de cette politique, sur la base du principe des mérites propres, sont donc indispensables à la crédibilité, au succès et à l’influence de l’UE dans la région et au-delà (*paragraphes a, b, c, d, e et f*).

La guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine a eu une forte résonance dans la région et a souligné davantage encore **l’importance d’un alignement sur la PESC** dans le processus d’élargissement. La Commission félicite les partenaires des Balkans occidentaux qui démontrent déjà leur attachement stratégique à cet égard en s’alignant pleinement sur la PESC et encourage ceux qui ne l’ont pas fait à suivre l’exemple.

La Commission demeure **pleinement résolue à continuer d’aider** les pays candidats et les candidats potentiels dans leurs efforts de réforme. La mise en œuvre de ces réformes leur permettra de progresser dans leur marche vers l’Europe. Les réformes en question doivent avoir des effets réels sur le terrain, à savoir renforcer la prospérité, créer des emplois et améliorer la qualité de vie et le sentiment de liberté des citoyens des pays de la région. Pour que cela se produise, il faut non seulement maintenir mais aussi accélérer le rythme des réformes.

L’UE dispose d’une boîte à outils solide pour orienter le processus d’élargissement, renforcée encore davantage par la **méthodologie révisée en matière d’élargissement**, dont l’objectif est d’améliorer le processus, d’accroître la crédibilité et la confiance des deux parties et d’obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.Le renforcement de l’**état de droit** et de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée est une condition essentielle pour que tout candidat puisse progresser sur la voie de l’adhésion à l’Union.

Le **paquet «élargissement»** 2022 de la Commission présente une **évaluation** détaillée de l’état d’avancement et des progrès réalisés par les Balkans occidentaux et la Turquie sur leur trajectoire respective vers l’UE, en mettant particulièrement l’accent sur la mise en œuvre des réformes fondamentales. Il fournit des **orientations** claires sur les priorités futures en matière de réformes.

La méthodologie révisée en matière d’élargissement propose **des incitations claires** qui soutiennent un développement économique solide et accéléré ainsi que des avantages tangibles pour les citoyens, afin de créer un environnement propice aux réformes substantielles nécessaires, par exemple des possibilités d’investissement accrues, l’accélération de l’intégration et l’«introduction progressive» dans différents marchés, politiques et programmes de l’UE, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables et une intégration régionale renforcée.

D’importants efforts sont consentis pour **accélérer l’intégration** des Balkans occidentaux, compte tenu de leur statut de pays candidats et de pays candidats potentiels. Cela comprend la participation aux programmes et agences de l’UE, mais aussi la mise en œuvre des accords de stabilisation et d’association (ASA), du plan économique et d’investissement (PEI), y compris des cadres de coopération régionale, tels que la stratégie de l’UE pour la région de l’Adriatique et de la mer Ionienne et la stratégie de l’UE pour la région du Danube, et, potentiellement, l’intégration économique régionale. L’UE n’a cessé de renforcer son dialogue stratégique avec les Balkans occidentaux, en se concentrant sur des domaines d’intérêt commun, tels que la justice et les affaires intérieures, l’économie et le marché unique, l’énergie, l’agriculture et le développement rural, les transports et la politique numérique, la protection civile, la politique sociale, l’éducation, la recherche et l’innovation, ainsi que les affaires étrangères, la sécurité et la défense. Le dialogue dans ces derniers domaines comprend notamment un soutien au renforcement des cybercapacités et des capacités de défense. Le processus de stabilisation et d’association est déjà le vecteur d’une très forte intégration, préalablement à la date d’adhésion. En plus des possibilités offertes par les ASA, d’autres accords régionaux, portant notamment sur la Communauté des transports et sur la Communauté de l’énergie, offrent des perspectives d’intégration considérables. Par l’intermédiaire de la Communauté de l’énergie, l’UE ouvre également son marché de l’électricité aux Balkans occidentaux, sous réserve de la conduite de réformes réglementaires (*paragraphes f, g, h, i, j, n, p et u*).

L’organisation du **sommet UE-Balkans occidentaux** en décembre 2022 à Tirana, pour la première fois dans la région, témoigne de l’**attachement ferme de l’UE aux Balkans occidentaux**.

La Commission a annoncé les décisions prises pour mettre en œuvre le **train de mesures de soutien à l’énergie, d’un montant d’un milliard d’euros**, destiné à la région et présenté par la présidente von der Leyen en novembre 2022. La Commission a autorisé un **soutien budgétaire immédiat d’un montant de 500 millions d’euros** pour aider la région à atténuer les effets de la hausse des prix de l’énergie sur les entreprises et les ménages vulnérables. L’UE est prête à acheminer 90 % de ce financement dès janvier 2023. En outre, la Commission et les États membres ont autorisé, au titre du cadre d’investissement en faveur des Balkans occidentaux, un financement d’un montant de 500 millions d’euros destiné aux **initiatives à court et moyen terme en matière de transition et de diversification énergétiques**. Il s’agit notamment d’investissements dans les infrastructures d’énergie renouvelable ainsi que dans la transition et l’efficacité énergétiques.

Le sommet a été l’occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du **PEI d’un montant de près de 30 milliards d’euros** annoncé en 2020. À ce jour, l’UE a adopté un financement pour **40 projets phares** concernant la connectivité des transports, la transition énergétique, le programme en matière d’environnement, la transition numérique et le développement du capital humain, **le soutien de l’UE s’élevant à 1,8 milliard d’euros pour une valeur d’investissement totale de 5,7 milliards d’euros**.

Des représentants des opérateurs de télécommunications des Balkans occidentaux et de l’UE ont signé une déclaration commune sur la **réduction volontaire des frais d’itinérance entre la région et l’UE à partir d’octobre 2023**. Les négociations relatives à l’accord ont été menées avec la médiation de la Commission et du Conseil de coopération régionale. Le processus est en cours, et la publication d’un plan d’évolution et d’un plafond de prix convenus d’un commun accord est prévue pour le mois de mai prochain.

Le sommet a été l’occasion d’examiner et d’approfondir la coopération de l’UE avec la région dans les domaines de la migration, de la cybersécurité, de l’éducation et de la jeunesse. La Commission a récemment autorisé un financement de **70 millions d’euros** pour contribuer à **améliorer les capacités de gestion des frontières** et à intensifierla **lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains** dans les Balkans occidentaux. Elle aide en outre la région à renforcer sa **cyberrésilience**. Les Balkans occidentaux seront également inclus, sur un pied d’égalité avec les États membres de l’UE, dans l’initiative **«universités européennes»** dans le cadre d’Erasmus+, afin de créer de nouvelles perspectives pour les jeunes.

L’Union a encouragé les partenaires des Balkans occidentaux à établir et à entretenir des relations de coopération avec le **Parquet européen** dans le domaine de l’entraide judiciaire en matière pénale. La Commission se félicite des accords de travail déjà conclus entre le Parquet européen et certains partenaires des Balkans occidentaux, et encourage les autres partenaires à établir une coopération similaire dès que possible (*paragraphes g, i et as*).

Conformément à l’article 17 du règlement commun de mise en œuvre, la Commission procède à l’**évaluation finale de l’IAP II (instrument d’aide de préadhésion)** ainsi qu’à l’**évaluation à mi-parcours de l’IAP III**. L’exercice comprendra également l’**évaluation à mi-parcours de l’IVCDCI** (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) ainsi que l’évaluation finale de ses prédécesseurs du précédent cadre financier pluriannuel (*paragraphes o, p, q, r et s*).

En ce qui concerne **l’Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie**, la Commission rendra compte de la réalisation des étapes/priorités définies dans ses avis sur les différentes demandes d’adhésion dans le cadre de son paquet «élargissement» régulier, dont feront désormais partie les trois pays à compter de 2023.

L’objectif de la coopération avec ces trois pays repose déjà sur leur alignement sur les normes de l’UE et sur leur rapprochement avec la législation et les politiques de l’UE, conformément aux accords d’association/zones de libre-échange approfondi et complet, ainsi que sur leur adhésion à la Communauté de l’énergie. L’intégration des trois pays est également soutenue par leur participation aux programmes et agences de l’UE, par le plan économique et d’investissement pour le Partenariat oriental et par des cadres de coopération régionale, tels que la stratégie de l’UE pour la mer Noire. Dans son annexe I, le règlement IAP III mentionne spécifiquement les partenaires couverts, et les trois nouveaux pays candidats n’en font pas partie (*paragraphes t, u, v, w, x, y et af*).

L’Ukraine, la Moldavie et la Géorgie bénéficient d’un soutien au titre de l’IVCDCI - Europe dans le monde, par exemple au moyen de programmes thématiques, de TAIEX (instrument d’assistance technique et d’échange d’informations) et de l’OCDE/SIGMA (Organisation de coopération et de développement économiques/soutien à l’amélioration de l’administration et de la gestion). La Commission a exposé ses propositions concernant la reconstruction de l’Ukraine dans sa communication intitulée «Aide immédiate et aide à la reconstruction de l’Ukraine» - COM(2022) 233 final (*paragraphes aa, ab, ac, ad, ae et af*).

1. COM(2022) 528 final. [↑](#footnote-ref-2)
2. EUCO 34/22. [↑](#footnote-ref-3)
3. EUCO 24/22. [↑](#footnote-ref-4)